

	Suisse	Etranger
Trois mois . . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

	annonces	Reclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux évêques catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA LIBERTÉ.)

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

M. V. X.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Washington, 15 avril.

Le Sénat reprend la discussion de la résolution de son Comité des affaires étrangères.

M. Turner flétrit le gouvernement de M. Mac Kinley et se prononce pour la guerre. M. Hore conseille de ne pas se précipiter dans une guerre avant d'avoir fait tous ses efforts pour amener une solution honorable; il loue les efforts de M. Mac-Kinley pour le maintien de la paix.

Le Sénat s'ajourne ensuite à ce matin 10 heures, sans avoir pris de décision. Le nombre des orateurs inscrits fait croire que le vote de la résolution n'aura lieu que demain ou après-demain.

Il est question de la reprise des négociations en vue d'une médiation, mais l'opinion favorable à la guerre persiste.

Madrid, 15 avril.

La note adressée par l'Espagne aux puissances, pour expliquer la situation et protester contre la décision des Chambres américaines, ajoute que le désir de l'Espagne de céder à la demande des puissances est annulé par l'attitude offensive du Congrès fédéral.

Madrid, 15 avril.

Le Libéral dit qu'à la suite du progrès des armes espagnoles, un mois aurait suffi pour anéantir l'insurrection à Cuba, quand M. Mac-Kinley qui ne perd pas une occasion d'encourager les insurgés, s'est empressé de réclamer l'armistice.

Berne, 15 avril.

Comité national. — (Présidence de M. Grieshaber, président.)

Le bureau donne communication d'une lettre patriotique de la Commission tessinoise de Lugano invitant les Chambres fédérales à se faire représenter aux fêtes anniversaires de l'indépendance du Tessin. Le président déclare qu'il n'est pas en mesure aujourd'hui de faire des propositions, mais qu'il suppose que la délégation sera composée surtout des représentants des cantons primifits.

EMPRUNT DU SIMPLON. — M. Keel présente le rapport de la commission, qui propose, à l'unanimité, de ratifier le projet du Conseil fédéral. L'orateur expose la genèse de la question du Simplon; la concession de l'entreprise date de 1874. Le projet fut soumis en 1877 aux gouvernements français et italien. Les premières négociations furent sans succès. Elles ont été conduites jusqu'à nos jours avec l'Italie, qui a fini par conclure une convention en 1895.

L'orateur rappelle ensuite ce qui s'est passé à l'occasion du rachat: les offres d'un consortium de la haute finance, les offres plus favorables des Banques cantonales. Le consortium primitif était composé du Bankverein de Bâle, de la Kreditanstalt de Zurich et de l'Union financière de Genève. Les Banques cantonales qui sont ensuite intervenues avec le nouveau projet d'emprunt sont: la Banque cantonale vaudoise, la Banque cantonale de Berne, la Banque cantonale de Zurich, la Banque cantonale de Soleure, la Banque cantonale neuchâteloise.

Par contrat du 29 décembre 1897 conclu avec la compagnie du Jura Simplon les succédanées cantonales s'engagent à prendre ferme un emprunt de 60 millions au 3 1/2 % pour procurer les ressources nécessaires au percement du Simplon.

Le projet d'arrêté soumis aujourd'hui aux Chambres porte que la Confédération garantit aux porteurs d'obligations de cet emprunt le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

M. Keel énumère ici les subventions votées par les cantons, la Confédération et l'Italie. Tout est prêt, et il est fort possible que les travaux commencent déjà dans le courant de cette année. Il y aurait donc un inconvénient sérieux à différer l'octroi de la garantie fédérale, car ce serait mettre en suspens une entreprise qui est maintenant à la veille de se réaliser. De là l'urgence.

M. Ador (Genève) constate que le projet de garantie de l'emprunt du Simplon a été la raison déterminante de la convocation de cette session. Le Conseil fédéral a agi correctement en réservant la ratification de l'assemblée fédérale, bien qu'il ne considère cette garantie que comme une pure affaire de forme, n'étant pas de nature à compromettre les finances fédérales.

L'urgence résulte de l'art. 11 du contrat d'emprunt, où il est dit que « le présent contrat deviendra nul et de nul effet si, avant le 20 avril 1898, sa ratification par l'Assemblée fédérale et par l'Assemblée générale des actionnaires du Jura-Simplon n'a pas eu lieu. »

L'orateur trouve cependant qu'il est été plus convenable que l'assemblée des actionnaires fut nantie avant les Chambres. Il semble, en effet, étrange que le débiteur attende, pour se prononcer, que les pouvoirs publics aient pris les devants. Il y a là quelque chose de peu conforme à notre dignité.

L'éventualité d'une guerre constitue aussi un point de suspension. Cette éventualité malheureusement devient toujours plus menaçante.

En ce qui concerne la garantie proprement dite, elle n'engage pas la Confédération au-delà des limites où elle est déjà engagée par la loi du rachat. Nous pouvons donc y souscrire; elle est la conséquence forcée du rachat et elle n'engage pas les charges financières de la Confédération.

En terminant, M. Ador exprime l'avis que de nouvelles négociations devront avoir lieu entre la Confédération et les cantons subventionnants, attendu que la Compagnie a promis à ces cantons des actions en échange de leur subvention. Le mieux serait que la Confédération commençât elle-même les travaux.

M. Zemp, chef du Département des chemins de fer, répond que la Confédération payera à la Compagnie la valeur de son réseau selon les clauses des concessions, sans s'inquiéter des subventions et des actions. Ce sera à la Compagnie à désintéresser les actionnaires en payant tout d'abord les actions privilégiées, ensuite les actions ordinaires, et en troisième lieu les actions de subvention, s'il y a encore de l'argent en caisse. Quant à faire commencer les travaux par la Confédération, il n'y faut pas songer.

Sur ces déclarations, l'arrêté est adopté sans opposition.

VOTATION POPULAIRE DU 20 FÉVRIER. — Après avoir entendu le rapport de M. Stadler (Zurich), le Conseil prend acte des résultats de la votation du peuple suisse sur le rachat des chemins de fer par la Confédération.

AFFAIRES DE CHEMINS DE FER. — Après les rapports de MM. Luthy (Argovie), Planta (Grisons), et Hirter (Berne), le Conseil accorde plusieurs transferts de concessions et des prolongations de délais pour cinq ou six chemins de fer. Il décide, entre autres, que le siège de la ligne Fribourg-Morat sera transféré de Morat à Fribourg.

UN JOUR DE CONGÉ. — Sur la proposition de M. Schmid (Uri), le Conseil national décide de se donner vacances lundi prochain. Il rentrera en séance mardi, à 4 heures de l'après-midi.

Demain, la séance commencera à 8 h., avec l'ordre du jour suivant:

Validation du nouveau député de Saint-Gall; motions Amsler et Hochstrasser; convention monétaire, etc. La Commission désignée pour ce dernier objet est présidée par M. Paul Aebly, de Fribourg.

Berne, 14 avril.

Le Conseil des Etats, après un rapport de M. Von Arx, a pris acte du résultat de la votation fédérale du 20 février. Il a ensuite discuté le projet relatif à l'extension à toute la Suisse des dispositions actuelles de la loi fédérale sur la police des forêts.

Le rapporteur, M. Muller, insiste sur la nécessité de réviser la loi.

M. Lachenal, conseiller fédéral, répond qu'un nouveau projet de loi est à l'étude, et que le Conseil fédéral espère pouvoir le soumettre aux Chambres dans la prochaine session de juin.

Un recours de M. Riba, relatif au refus d'une patente d'auberge, est écarté.

Sur un rapport de M. Python, le Conseil accorde les concessions pour un chemin de fer électrique de Montreux à Montbovon et pour un tramway de Nyon à Saint-Cergues. Prochaine séance lundi après-midi.

LE CARDINAL GIBBONS

Le conflit hispano-américain a mis en évidence, plus que ne l'avait fait depuis longtemps aucun incident de la politique internationale, le rôle immense de la Papauté, et la place sans égale que l'Eglise tient dans les préoccupations des gouvernements et des peuples. Parmi les grands dignitaires de l'Eglise qui sont les meilleurs appuis de la politique internationale de Léon XIII, il faut citer l'archevêque de Baltimore, le cardinal Gibbons. Voici le portrait que donne de l'éminent cardinal, qui rappelle à plusieurs égards les Pères de l'Eglise primitive, un correspondant d'occasion d'un grand journal français:

J'étais sur la porte de l'hôtel, quand le concierge me dit: Regardez par là; vous allez voir passer notre cardinal. — En effet, je vis venir sur le trottoir de droite, un homme d'allure aristocratique, élancé, maigre, au regard infiniment doux, aux yeux bleus d'une limpidité extraordinaire; il portait la redingote noire, le petit col blanc et le chapeau mou des pasteurs protestants. C'était Mgr Gibbons. On sait, en effet, qu'en Amérique comme en Angleterre, les prêtres catholiques ne peuvent porter la soutane en public.

Rien ne distingue donc le cardinal d'un simple « clergyman »; mais quand on ne l'aurait pas dit « C'est lui », j'aurais compris que c'était là un homme vénéral de tous et jouissant dans la ville d'une situation privilégiée.

Sur son passage, tout le monde s'incline et salue: protestants, israélites et catholiques. Les conducteurs de tramways soulèvent leur casquette, et les nègres s'arrêtent, quand il passe, se découvrent et esquissent un signe de croix. Je lis dans tous ces regards une vénération profonde. D'où lui vient cette popularité légendaire? De ce que tous reconnaissent, à Baltimore, le grand savoir, le grand caractère et l'admirable esprit de charité du cardinal. Ses matinées sont consacrées à la visite des malades pauvres, sans distinction de religion. A tous, il apporte des paroles de consolation, des soins et des secours. Son influence s'étend, non seulement sur tout le monde catholique américain, mais aussi sur bon nombre de protestants, et son autorité morale est telle que le gouvernement lui-même croit utile de le consulter en certaines circonstances.

Il n'y a pas de parti catholique aux Etats-Unis, parce que toutes les religions vivent en paix, sans rivalité, sans envie, inspirées par le même esprit de liberté et de charité (?). Cependant, le nombre des catholiques augmente considérablement tous les ans, non seulement par l'émigration irlandaise et italienne, mais aussi par les conversions. Plus encore qu'en Angleterre, il y a là un mouvement de retour vers l'Eglise romaine, qui entraîne les anglicans, désormais dépouillés du vieux préjugé antipapiste.

Les notes de ce correspondant d'occasion concordent absolument avec le portrait tracé par M. Paul Bourget, aujourd'hui académicien, il y a quelques années, dans son beau livre *Outre-Mer*. M. Paul Bourget fut reçu par le cardinal, qui lui donna des explications fort intéressantes sur le rôle joué par lui dans la fameuse affaire des « Chevaliers du Travail », grande association ouvrière, pour laquelle des gens, mieux intentionnés qu'éclairés, demandaient une condamnation solennelle de la part du Saint-Siège. Le cardinal Gibbons s'expliqua, là-dessus, comme suit:

Je n'ai jamais eu d'influence sur la création ni sur l'organisation des Chevaliers du travail. Ce que j'ai dit à leur sujet lors de mon voyage à Rome, c'est que l'Eglise n'a aucun motif pour condamner, du coup et en principe, toutes les associations des travailleurs. J'ai toujours pensé, et je continue de penser, que les ouvriers ont le droit de s'associer pour se protéger contre la tyrannie possible de ceux qui les emploient. Je connais les dangers de ces associations; les graves d'abord, — une fois réunis, ils sont tentés si vite de se lancer sur cette voie qui n'est pas bonne et où ils ont toujours été brisés, — l'intolérance ensuite et la persécution à l'égard de leurs camarades qui refusent de se joindre à eux. Malgré ces dangers,

j'ai cru que l'Eglise risquerait de perdre trop d'âmes en forçant des milliers de ces hommes à choisir entre leur foi et une Société dont les principes n'avaient, par eux-mêmes, rien de condamnable.

Et plus loin, le cardinal ajouta, sur une interruption de M. Bourget, lui demandant s'il ne prévoyait pas de grosses difficultés avec ces accumulations d'énormes fortunes dans un petit nombre de mains:

Oui, c'est un grave problème. Il faut espérer qu'avec le temps, on trouvera un meilleur moyen de répartir la richesse commune. C'est pour elles que je vous disais, tout à l'heure, ma sympathie envers les associations par lesquelles l'ouvrier se défend. Et je n'ai pas peur d'elles, malgré de bien redoutables excès qu'elles ont produits, parce que notre ouvrier, je ne saurais trop vous le répéter, est profondément, foncièrement sage. D'abord, il a lui-même des chances de devenir ce millionnaire qu'il envie; cela s'est vu et souvent. En outre, et même sans cette espérance, il est libéral et il est juste par instinct. (L'éminent cardinal n'entend par ce mot libéral évidemment pas la même chose que nous autres Européens.)

Lorsqu'on a proposé un impôt sur la fortune personnelle, j'ai eu l'occasion d'en causer avec beaucoup de gens du peuple. Je les ai tous trouvés contraires à cette mesure et tous pour la même raison. Ils n'approuvaient pas un projet qui poussait à l'espionnage et au mensonge. Ils le jugeaient inquisitorial et immoral. Oui, j'ai confiance dans ce peuple, et j'ai confiance dans son amour de la vérité. J'en ai eu la preuve trop évidente lorsque j'ai publié, voici quelques années, un petit livre pour montrer le catholicisme tel qu'il est, sous ce titre: *La Foi de nos Pères*. Il a été vendu à deux cent cinquante mille exemplaires!

Ce qui nous intéresse encore davantage dans ces grands évêques des Etats-Unis, c'est leur confiance absolue dans l'avenir du catholicisme dans la grande République. Et il faut bien le dire, leur opinion à cet égard diffère absolument de ce que nous, catholiques suisses et les catholiques du continent entendent par l'avenir de notre religion. Pour nous, l'avenir, c'est surtout de défendre ce que nous avons. Cela ne suffit pas ou ne suffit plus. Pour un évêque du Nouveau Monde, l'avenir, ce n'est pas dans la défensive, mais dans la conquête. L'Amérique du Nord doit être catholique: telle est la pensée, l'idée maîtresse des Gibbons et des Ireland, et toute leur conduite, toute leur action comme pasteur de la jeune Eglise américaine, est réglée sur cette pensée unique. Une telle idée ferait encore peur aux catholiques les mieux intentionnés d'Allemagne et de Suisse, et pourtant, nous devons y arriver, et l'avenir doit être, pour nous aussi, l'offensive. Est-ce que les apôtres avaient autre chose dans le cœur que cette grande pensée, quand ils sont partis à la conquête du monde? Toute créature devait se prosterner devant la croix.

Ecoutons encore ce que M. Bourget dit du cardinal Gibbons:

Il continue, me racontant sa première visite à Rome, alors qu'il siégeait au concile du Vatican, le plus jeune de mille prélats réunis dans cette assemblée. Il était évêque de la Caroline-du-Sud et prêtre depuis cinq ans à peine. A cette époque, il y avait quarante-cinq évêques seulement dans tous les Etats-Unis. « Je me le rappelle, continue-t-il », arrivant ici à la première assemblée de Baltimore, quand j'étais chancelier de l'archevêque. Ils sont plus au double aujourd'hui. Il en est de cela, comme des conversions. On les comptait alors. Cette année j'en ai sept cents, rien que dans ce diocèse, qui est très petit. L'âme humaine a besoin de nourriture, et elle ne la trouve complète, cette nourriture, que dans le catholicisme.

Quelle phrase! on les comptait alors les conversions! Il y a de cela bientôt trente ans, tandis qu'aujourd'hui, on ne les compte plus, tant elles sont devenues nombreuses. Quand est-ce que de telles paroles pourront tomber des lèvres d'un évêque allemand ou suisse? Nous ne pouvons pas scruter les desseins de la Providence, et en attendant, réjouissons-nous de voir l'Eglise, avec la vigueur de son éternelle jeunesse, partir dans le Nouveau-Monde à la conquête de l'Empire des âmes, comme aux temps des apôtres.

Chronique des Chambres

Berne, le 14 avril.

L'éché de M. Joos. — L'honneur de l'Espagne. — Intérêt des petits pays au respect du droit des gens. — M. Joos et le Pape. — Réplique de M. Decurtins. — Déclaration de M. Ruffy.

M. Joos n'a pas fait fortune avec sa motion. Il ne s'est pas trouvé, dans toute l'assemblée, un seul député compatissant qui ait voulu consentir à être le compagnon de malheur de l'infortuné motionnaire.

Malgré cet échec formidable, je ne crois pas que le député de Schaffhouse se rende compte du soufflet que lui a donné la Chambre. M. Joos ne paraît pas avoir le sentiment que sa motion est tombée sous le ridicule. Aucune leçon ne lui profite. Il est cuirassé contre toutes les déconvenues. A l'inverse de la nature, l'horreur du vide ne le fait pas reculer. On pourrait charger un wagon de toutes les motions qu'il a lancées et qu'on lui a laissées pour compte. Il est toujours prêt à recommencer, admirable dans sa ténacité et dans son aveuglement. Mais ce qu'il faut surtout admirer, c'est le peuple de Schaffhouse demeurant fidèle à ce représentant qui lui donne une célébrité de si étrange aloi. En tout cas, personne ne dispute à M. Joos le record de l'originalité, et cette tournure d'esprit est loin de s'atténuer avec le temps et l'expérience. M. Joos mourra impénitent, une motion à la main et le front auréolé d'une vaste couronne de camoufflets.

Un singulier médiateur que M. Joos ! Pour lui, le droit des Etats-Unis de prendre Cuba ne fait pas un pli. Il nous a dit comment il entendait l'arbitrage : la Suisse proposerait aux Etats-Unis d'acheter l'île à l'Espagne moyennant paiement d'un milliard. Cette idée n'est pas neuve ; l'offre a déjà été faite, si je ne me trompe ; mais l'Espagne n'a pas jugé que son honneur national lui permit d'accepter ce marché.

L'honneur national ! M. Joos en fait bon marché. Il croit que tout se résout, en ce monde, par des dollars. C'est là une théorie américaine, sans doute, mais il faut féliciter l'Espagne d'avoir des sentiments plus fiers et une conception plus idéale de l'honneur d'un peuple. On dit que la finance gouverne, actuellement, la politique des Etats, les relations internationales. Il n'est pas difficile, en tout cas, de voir la main de la Bourse dans les alternatives angoissantes du conflit qui tient en suspens les esprits des deux continents. Et c'est chose curieuse de constater l'empressement avec lequel l'or cosmopolite se jette dans la balance américaine ! L'attitude de l'Espagne n'en est que plus glorieuse.

Mais où M. Joos a montré le fin bout de l'oreille, c'est lorsqu'il a essayé de plaisanter sur l'intervention du Pape. On dirait qu'il a fait le serment d'Annibal contre Rome. Chaque fois qu'une occasion se présente, le docteur schaffhouseois ne manque pas de s'attaquer au Souverain Pontife. L'influence croissante de la Papauté le déconcerte, lui qui ne voit rien au-dessus du règne de la force et de

l'argent. Pourtant, l'histoire de l'Espagne au temps de ses luttes épiques, sous la monarchie vraiment catholique, devrait ouvrir les yeux à M. Joos. La grandeur de ce passé ne lui a pas échappé, puisqu'il l'a reconnue dans son discours de ce matin.

La droite ne pouvait laisser passer les attaques de M. Joos sans protestation. M. Decurtins s'est chargé de cette mission, avec l'a-propos et la chaleur d'improvisation qui le caractérisent.

L'orateur catholique a fait remarquer, tout d'abord, combien il a été surpris d'entendre un membre du Parlement suisse parler avec tant de mépris des droits des petits Etats. Est-ce que notre pays a intérêt à ce que la force prime le droit, à ce que les théories utilitaires prévalent sur la justice ? Sachons gré à l'Espagne de tenir haut le drapeau de l'honneur national, bien qu'elle ait affaire à plus fort qu'elle. Elle saura, du reste, sauvegarder cet honneur sans les conseils de M. Joos. Et M. Decurtins a ajouté :

Il est regrettable que M. Joos ait cru devoir parler du Pape et de son intervention en termes blessants pour les sentiments religieux des catholiques qui siègent dans cette salle. Que diriez-vous, si nous, catholiques, nous saisissions chaque occasion pour mettre en scène Luther et Zwingli ? Vous nous rappelleriez à l'ordre. Eh bien, nous demandons les mêmes égards pour nous.

S. S. Léon XIII occupe, dans l'histoire contemporaine, une place trop grande pour que les attaques burlesques de M. Joos puissent atteindre ce grand Pape. Son intervention dans le conflit cubain est une nouvelle preuve de la haute conception qu'a Léon XIII de ses devoirs envers les peuples, et c'est avec faveur et respect que l'action papale a été accueillie en Europe.

Je proteste, une fois pour toutes, contre cette manière burlesque et grossière de traiter une autorité auguste et sacrée pour tous les catholiques.

Ces paroles de M. Decurtins ont été soulignées par les applaudissements de la droite et même d'autres groupes de l'assemblée.

A son tour, M. Ruffy, président de la Confédération, est intervenu pour donner la pensée du Conseil fédéral sur l'intéressante motion de M. Joos. Il s'est exprimé à peu près en ces termes :

Je demande à l'assemblée de repousser la motion présentée par M. Joos. Sans doute, la Suisse regretterait de voir la guerre éclater entre deux puissances avec lesquelles la Confédération entretient des relations d'égalité d'amitié. Mais de hautes influences, les puissances d'un côté, le Saint-Siège de l'autre, ont agi. On peut encore espérer que la paix se maintiendra. Le gouvernement suisse fait des vœux pour une solution pacifique ; mais il doit s'arrêter son rôle. Le Conseil fédéral trouverait bien osé d'offrir son arbitrage, alors que de hautes interventions se sont produites.

La Suisse est heureuse de servir d'arbitre quand on le lui demande. Mais elle ne l'offre jamais d'elle-même. Dans le cas particulier, il n'y a aucune chance qu'on requière notre arbitrage. La Suisse observera donc la réserve qui lui convient.

Du reste, le Conseil fédéral estime que nos relations internationales sont d'une nature trop délicate pour être l'objet de discussions qui ont à peine une valeur académique.

Cette déclaration catégorique du président de la Confédération a clos le débat. L'assemblée a témoigné par son vote qu'elle n'entendait pas la plaisanterie dans ces graves affaires internationales.

CONFÉDÉRATION

Recensement des métiers. — Le Conseil fédéral a adressé à l'Assemblée fédérale un message au sujet de la motion tendant à l'organisation d'un recensement et d'une enquête sur les métiers. Le Conseil fédéral estime que ces renseignements sont désirables. En revanche, il ne considère pas comme opportun de faire cette enquête à l'occasion du prochain recensement de la population, mais il est d'avis que le recensement des métiers devra suivre immédiatement le recensement de la population. Si l'Assemblée fédérale est d'accord avec cette manière de voir, le Conseil fédéral présentera, ultérieurement, des propositions au sujet de cette enquête.

NOUVELLES DES CANTONS

Fabrique d'horlogerie. — Il va se créer, à Saint-Imier, une importante fabrique d'horlogerie. Une nombreuse assemblée communale a eu lieu mercredi dans la salle de gymnastique et a décidé de donner gratuitement le terrain ; de son côté, la commune bourgeoise a offert gracieusement la pierre à bâtir. Cette fabrique occupera de 100 à 200 ouvriers.

Typographie. — La réunion annuelle de la Société des typographes de la Suisse romande aura lieu les 4 et 5 juin, à Neuchâtel. Cette réunion coïncidera avec le 25^e anniversaire de la Société, qui sera célébré le dimanche, après la séance administrative du samedi.

Le Grand Conseil de Bâle-Ville a nommé son bureau suivant les propositions du parti radical. Ont été élus : M. Carl Stünzi-Sprüngli, radical, comme président ; vice-président, M. le Dr Wilhelm Viecher, conservateur ; président du Conseil d'Etat, M. Zutt, radical ; vice-président, M. E. Bischoff, conservateur.

M. Burkhardt Bischoff a critiqué ensuite le fait que les travaux du canal de Huningue restent stationnaires.

Répondant à cette interpellation, MM. Speiser et Rese, conseillers d'Etat, ont dit que cet arrêt ne provenait pas du Conseil d'Etat de Bâle, mais d'une opposition, en elle-même sans fondement, qui s'est fait jour en Alsace.

Presse socialiste. — Le rédacteur provisoire de l'*Arbeiterstimme* ayant renoncé à ses fonctions, M. Calame, secrétaire du *Gewerkschaftsbund*, en a été provisoirement chargé.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Gelée. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, la gelée a causé à Nyon des dommages assez importants aux espaliers et aux arbres fruitiers. La vigne n'a heureusement pas souffert.

Incendies. — Les causes de la catastrophe de Merlingen sont maintenant établies. Le feu a éclaté au haut du village, chez un nommé Ulrich Spinner, dont le père, vieillard de 70 ans, avait été dans sa grange avec une pipe allumée peu d'instant avant le commencement de l'incendie. 37 familles, comprenant 60 personnes, sont sansabri ; 41 maisons ont été brûlées.

Un incendie a éclaté, jeudi matin, à Oronle-Châtel, à 4 1/2 heures, et a détruit une maison. On n'a pu sauver que peu de chose. Le bâtiment était taxé 3,000 fr. et le mobilier 1,000 fr.

L'un des deux hommes blessés dans l'incendie de Donatyre, le nommé Zwald, marié et

père de trois enfants en bas âge, a succombé à ses blessures.

Le village de Donatyre est consterné ; on y vit dans des trances continuelles. La voix publique attribue à quelque incendiaire maniaque les sinistres répétés qui se sont produits depuis un certain temps.

Accident cycliste. — Dimanche dernier, un jeune homme se rendant en vélo à Fribourg à Fleurier, a été victime d'un accident sur la route de la Clusette, près Noiraigue.

Ignorant la longueur et la forte rampe de cette route, ce jeune homme eut la malheureuse idée d'abandonner ses pédales et de se laisser aller au gré de sa machine. Bientôt celui-ci atteignit une allure telle que l'imprudent se sentant perdu, voulant faire fonctionner son frein, arrêta net sa machine, fut projeté à plusieurs mètres de hauteur et retomba sans connaissance.

Relevé par un promeneur, il fut transporté chez un particulier où les soins les plus dévoués lui furent prodigués. On crut, d'abord, qu'il avait un bras cassé, il n'en est heureusement rien. Il s'en tire avec une profonde plaie à la tête, s'il ne se découvre pas de lésions internes. Il est inutile de dire que sa machine a été grandement endommagée. Ce jeune homme n'a été en état de repartir que lundi matin au premier train.

Triste aventure d'un Suisse à Marseille. — Le mercredi 6 avril, un Maroc qui se faisait remarquer par ses excentricités a été arrêté dans un bazar de la rue de la République, à Marseille. Son identité n'a pu être établie qu'après plusieurs jours. D'après les papiers trouvés au fond de sa malle, dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel du Globe, il s'agit d'un M. Joseph Mauthou, secrétaire général des ateliers de construction de Vevey. Outre un portefeuille, la malle contenait deux obligations du Crédit foncier de France de 500 francs chacune, huit titres de rente d'une valeur totale de 5,500 francs, et un portefeuille renfermant 21 francs. Le malheureux Suisse avait été atteint d'un subit accès de folie. On l'a dirigé sur un hospice d'aliénés.

Triste mort. — Un accident mortel est arrivé récemment sur la route de Coligny, dans les circonstances suivantes. Un individu, pris de vin, regagnait son domicile en titubant, lorsqu'il tomba la face contre terre. Quelques minutes après, un garde survenait, mais ne relevait qu'un cadavre, le malheureux buveur ayant été étouffé par la boue qui couvrait la route.

ÉTRANGER

Le conflit hispano-américain

Après la discussion et le vote qui ont eu lieu mercredi, à la Chambre des représentants des Etats-Unis (Voir notre dépêche d'hier), il reste bien peu d'espoir d'une solution pacifique du conflit entre l'Espagne et les Etats-Unis. Par 324 voix contre 20, la Chambre a adopté le rapport de la majorité de la Commission qui écarte toute solution dont la base ne serait pas la renonciation de l'Espagne à sa souveraineté sur l'île de Cuba. Or, comme l'Espagne ne peut pas abandonner ainsi ses droits souverains, le conflit ne semble plus pouvoir se dénouer autrement que par les armes.

Hier, le conseil des ministres espagnols, réuni sous la présidence de la reine-regente, a décidé de devancer la date d'ouverture des Cortès, laquelle est fixée à mercredi.

La reine a signé un décret ouvrant une souscription nationale pour l'augmentation de la flotte.

A l'issue du conseil, un des ministres a déclaré que le conflit touche à son terme. Il a ajouté que l'Espagne a fait tout son possible pour éviter la guerre ; sûre de son droit, elle est prête à se défendre.

Après le conseil, les ministres se sont

craindre que, si l'épreuve se prolongeait, ses forces ne vissent à la traahir.

Toute la nuit, elle eut la fièvre et s'agita dans un demi-sommeil, poursuivie par ses préoccupations trop réelles auxquelles venaient s'ajouter des rêveries extravagantes. Le vent qui soufflait, faisant grincer une girouette sur le toit, lui semblait devoir emporter la maison ; puis dans l'accalmie qui succéda, elle crut entendre autour d'elle des frolements dans les rideaux, et, au dehors, sous sa fenêtre, un piétinement confus, comme si une foule d'ennemis invisibles l'eussent cernée de toutes parts. Elle se redressa pour mieux écouter.

Ses oreilles avaient dû bourdonner, car un silence absolu régnait dans la chambre. Néanmoins, elle ne se trouvait pas encore rassurée, et ce silence même, cette obscurité, cette solitude nocturne entretenaient ses vagues appréhensions.

Un petit filet de lumière, venant de la fenêtre, rayait les ténèbres. Peut-être le jour se levait-il enfin ?

Sans bien savoir ce qu'elle faisait, Simone sauta à bas de son lit et, à tâtons, alla ouvrir les volets.

Le jour était loin encore, mais les rayons de la lune brillant, clairs et froids, sur la neige, et Simone, continuant son cahuchemar, eut une vision étrange.

Là, en bas, juste en face de sa fenêtre, elle vit, elle s'imagina voir un homme debout, le visage tourné de son côté.

(A suivre.)

LE MARI DE SIMONE

PAR
CHAMPOL

Une seconde nuit s'était écoulée, un second matin s'était levé, éclairant le même horizon neigeux, ramenant les mêmes espérances, les mêmes émotions que la veille et aussi les mêmes déconvenues. Rien ne fut changé dans l'ordre ni dans la façon dont se passèrent les choses, non plus que dans l'attitude et les manières de lady Eleanor, et l'on aurait pu croire qu'elle avait complètement oublié les motifs de la présence de sa nièce, n'eût été son attention incessante à en écarter le souvenir.

Simone ne savait plus que penser, ni à quoi se résoudre. Elle se demandait avec anxiété dans quel but et pour combien de temps cette cruelle attente lui était imposée, mais une timidité singulière, non moins qu'une prudence instinctive, arrêtaient les questions sur ses lèvres.

Loin de se familiariser avec sa tante, à la voir de près, elle la comprenait de moins en moins. Les propos, les manières, les habitudes de lady Eleanor semblaient à chaque instant, se contredire, se démentir, et son visage aux

traits immobiles, qui paraissaient ne plus pouvoir rien exprimer, achevait de mettre obstacle à toute analyse, de dérouter toute suspicion. Il était même impossible de démêler la nature des sentiments que lui inspirait Simone. Parfois, dans ses yeux, la jeune fille croyait surprendre une sorte de haine ; parfois, un attendrissement subit, inexplicable. Certaines paroles témoignaient d'une irritation profonde, d'un souvenir constant des anciennes rançunes ; d'autres, d'un intérêt positif, en quelque sorte gênant.

Les questions se succédaient, baroques, saugrenues, minutieuses, visant tout ce qui touchait Simone, ses goûts, ses habitudes, ses idées. C'était un examen perpétuel, rendu plus embarrassant encore par le regard de ces prunelles vitreuses, rivé sur la jeune fille. Puis, des silences venaient ; le regard, détourné, s'arrêtait dans le vague, et, toujours inactive, lady Eleanor demeurait ainsi de longues minutes, rêvant à une chose qui l'absorbait, qu'elle ne disait pas, mais qui devait être éternellement la même, à laquelle se rattachaient sans doute toutes ses pensées, qui, si on la savait, donnerait la clef de bien des énigmes.

Mais Simone ne devinait pas et, avec angoisse, voyait les heures s'écouler dans l'après-midi, la poste, seule communication qui parût exister entre Erlington et le reste du monde, lui apportant des lettres de ses parents.

Ne doutant déjà plus du succès, puisque Simone était auprès de sa tante, M. d'Avron, en de longues pages illisibles, multipliait les avis, les recommandations, les projets mirifi-

ques. M. d'Avron, au contraire, s'inquiétait, se désolait, désapprouvait de tout, et son écriture tremblée, ses phrases déconvenues trahissaient un entier affaissement moral et physique.

Comment supporterait-ils l'annonce d'un échec ? pensa douloureusement Simone.

Et, en brave, loin de se laisser abattre, elle retrouva, dans le sentiment de l'absolue nécessité, un nouveau courage, se reprit à lutter, donnant tout son effort, faisant usage de toutes les armes qu'elle possédait.

Ceux mêmes qui avaient admiré dans le monde la jolie figure de Simone d'Avron, la grâce discrète de ses manières, auraient été étonnés de l'éclat, du brio, du charme séduisant qu'elle déploya ce soir-là. Son intelligence surexcitée rayonnait dans ses traits ; sa voix, quand elle chanta, eut une souplesse et des sonorités inconnues ; lady Eleanor, si peu accessible qu'elle fût aux affections de famille, dut, néanmoins, remarquer la supériorité de sa nièce et en tirer quelque satisfaction, car, à deux ou trois reprises, un véritable sourire vint effleurer ses lèvres blanches, et, songeant Simone plus tard qu'à l'ordinaire :

Vous m'avez fait oublier l'heure, dit-elle. Vous êtes une petite enchantée.

réunis et ont décidé d'envoyer une note aux représentants des grandes puissances, rendant compte des décisions prises par le conseil et expliquant la situation.

Les journaux de Madrid considèrent la guerre comme inévitable. Les nouvelles de Washington causent une vive émotion. On proteste avec unanimité, en Espagne, contre la version suivant laquelle la catastrophe de Maine serait le fait d'officiers espagnols.

On qualifie cette version de calomnieuse, en ajoutant que l'on peut prouver que jamais aucune torpille n'a été placée dans le port de La Havane.

Aux Etats-Unis, on n'envisage pas la situation d'une manière plus rassurante qu'en Espagne. Les journaux de New York sont unanimes à penser que la guerre éclatera, à moins que l'Espagne ne cède, ce qui n'est pas admissible.

Une dépêche de New-York au Globe dit que la discussion du rapport de la Commission se terminera aujourd'hui seulement au Sénat.

Après le vote, M. Mac-Kinley tenterait un dernier effort, quoique sans espoir, pour éviter les hostilités. Le général Woodford communiquerait à l'Espagne, la semaine prochaine, les résolutions prises par le Congrès, avec une déclaration affirmant que M. Mac Kinley emploiera la force pour les appliquer.

L'Espagne n'a pas de proposition à faire dans le sens de ces résolutions. Le rejet d'un ultimatum est entièrement certain. Il est possible que des actes de guerre aient lieu avant la déclaration formelle.

Le secrétaire d'Etat pour la marine des Etats-Unis, M. Long, a annoncé qu'il ne publiera plus aucune information relative aux mouvements des navires de guerre.

La marine espagnole évolue également. Une dépêche de Saint-Vincent annonce l'arrivée des cuirassés Infante Maria-Teresa et Christobal Colon.

La presse anglaise continue d'être favorable aux Etats-Unis, dans sa grande majorité, mais tout en reconnaissant que la lutte va devenir très vive et que les Espagnols infligeront de sérieuses pertes à leurs ennemis.

Ainsi, le Daily Graphic dit que la guerre est maintenant certaine et qu'il y aura des drames sur mer, mais il y en aura encore plus à Cuba.

Car, sur ce dernier point, les Etats-Unis auront à faire face à une armée de 100,000 hommes qui se réjouiront de pouvoir regarder dans des batailles rangées le prestige qu'ils ont perdu dans la guerre de guérilla durant ces trois dernières années.

LA FRANCE ET LA CHINE

Mercredi, M. Hanotaux a entretenu ses collègues des affaires extérieures en cours. Il a informé le conseil que le gouvernement chinois avait donné son plein assentiment aux demandes de la France. Les principaux points visés sont :

1° La cession à bail d'une baie sur la côte méridionale de la Chine ;

2° La cession d'une voie ferrée reliant le Tonkin à Yun-Nan-Fou, par le Fleuve-Rouge ;

3° L'inaliénabilité des provinces limitrophes du Tonkin ;

4° Des arrangements en vue de la constitution de services des postes ;

5° Par des arrangements antérieurs, la Chine avait pris l'engagement envers la France de ne pas céder à d'autre puissance l'île d'Hai-Nan.

Le télégramme par lequel le gouvernement chinois a annoncé, dès les premiers jours d'avril, son adhésion aux propositions françaises, contient la phrase suivante :

« Nous espérons que Votre Excellence nous saura gré d'avoir mis toute notre bonne volonté dans les négociations et de la diligence avec laquelle nous en avons hâté la conclusion. »

« Votre Excellence pourra déclarer au gouvernement français que la France a obtenu toutes ses demandes par des négociations amicales, sans qu'elle ait eu à recourir à des démonstrations navales ni d'ultimatum. »

L'ETAT DE M. GLADSTONE

M. Gladstone a passé, de lundi à mardi, une mauvaise nuit d'insomnie et de fièvre. Il se sentait mieux mercredi après-midi, mais M. Gladstone, atteint d'influenza, devait renoncer à lui tenir compagnie et se voyait forcée de s'aliter. Le médecin qui donne ses soins à l'illustre homme d'Etat, à Hawarden, paye aussi son tribut à l'épidémie de grippe et sa femme a été mandée au château pour lui donner ses soins. La reine Victoria s'est enquis, à plusieurs reprises, de l'état de santé du great old man, et M. Gladstone a tenu, chaque fois, à répondre lui-même à Sa Majesté.

PETITE CHRONIQUE DE L'ETRANGER

Un conflit à Réthymno. — Les inarrogés de Réthymno ont tué un enfant musulman.

Un conflit a éclaté également à Réthymno,

entre les Musulmans et les soldats russes qui voulaient reprendre des bestiaux. Des coups de fusil se sont échangés ; il y a eu un blessé. Les Russes cernent le village de Perivolja. Ils commencent le désarmement.

Le gouverneur a déclaré la responsabilité pour les troubles éventuels que cette mesure causerait. Il règne une grande excitation.

Les insurgés de Candie ont tiré sur les soldats anglais et sur le gouverneur ottoman.

La mort du maréchal-des-logis de Bernis. — Une dépêche avait déjà annoncé, il y a quelques jours, la mort de ce jeune homme, fils de M. de Bernis, l'original député de Nîmes. Voici les détails que son père vient de recueillir de la bouche du capitaine de marine Baud, chef de poste sur le Niger, revenu en France pour des raisons de santé.

Le 1^{er} février dernier, à Ito, un individu, condamné à mort pour assassinat, était à la barre de justice. A l'heure du déjeuner, la surveillance s'étant un moment relâchée, cet individu réussit à briser ses liens ; puis s'emparant, dans la véranda, d'une lance de Touareg, et visant le maréchal-des-logis de Bernis, qui lui tournait le dos, il lui planta son arme entre les deux épaules. Le malheureux sous-officier tomba foudroyé.

Exaspérés, les tirailleurs du capitaine Baud mirent en pièces l'assassin, dont le village natal fut brûlé, en signe de regrets, par les chefs d'Ito, dont toute la population assista, consternée, aux obsèques de la victime.

Le comte de Bernis, après avoir entendu ce douloureux récit, est reparti immédiatement pour Nîmes, où devait être célébré, aujourd'hui même, un service funèbre à la mémoire de son fils.

L'organisation de la Chartered. — M. Chamberlin a donné, dans la nouvelle organisation de la Chartered, le pouvoir au conseil d'administration de repousser les règlements votés par le conseil législatif et de les renvoyer devant le secrétaire d'Etat qui, soit de son propre accord, soit à la demande du conseil d'administration, pourra, dans une période d'une année, prononcer un veto définitif.

Colonies tolstiennes. — Il existe, dans quelques provinces russes, des colonies qui se sont volontairement organisées pour mettre en pratique les règles de vie exposées dans ses ouvrages par le comte Tolstoï. Voici quelques notes sur l'une d'elles établie au bord de la mer Noire. Ce qui est curieux, c'est qu'elle doit sa fondation à l'initiative d'un fonctionnaire.

Les colons, au nombre de cinquante, y compris les femmes et les enfants, sont tous vigneron. Ils habitent des maisonnettes fort propres ; chaque famille a la sienne ; les colons qui n'ont pas de vie de famille vivent dans la maison commune. Il y a une école et nombre d'ateliers où l'on pratique les métiers les plus divers : cordonniers, menuisiers, forgerons, relieurs, tailleurs, blanchisseuse se rencontrent dans la colonie.

Les tolstiens trouvent, chez eux, tout ce qu'il leur faut et n'ont besoin de personne pour vivre. Ils ont construit eux-mêmes leurs maisons, ainsi que des hangars et des écuries. A l'intérieur des habitations règne la plus grande simplicité ; les meubles sont, comme le reste, l'ouvrage des colons.

Le village possède une bibliothèque, une pharmacie, une salle de réunion, un réfectoire commun où tous les habitants prennent leur nourriture.

L'ordonnance des repas est assez curieuse. La soupe est versée dans de grands vases en bois où six personnes trempent à la fois la cuiller (de bois également) ; œuvre de leurs mains ; pas d'assiette, tous puisent à la gamelle commune. Chacun a son couteau, sa fourchette et du sel dans une salette en bois. Deux ou trois serviettes servent à tout le monde. Sur la table, d'énormes miches de pain, des cruches pleines d'eau et quelques bouteilles de vin. Avant le dîner, on fait la prière, puis chacun s'assied sur les bancs de bois qui entourent la table. En fait de meubles, le réfectoire ne contient d'ailleurs, que le strict nécessaire. Aux murs, une pendule, une lampe et le portrait du comte Tolstoï. En général, tout est remarquablement propre et produit la plus agréable impression.

FRIBOURG

Les examens d'apprentis se sont terminés mercredi soir, 14 avril. Ils ont duré trois jours, et ont eu lieu dans 39 ateliers de notre ville.

Mardi soir, à eu lieu à la Grénette, l'assemblée des experts. Cette assemblée, très nombreuse, a entendu les rapports de divers jurys d'examen, au nombre de 28, et a pu constater qu'il y avait progrès dans la préparation des apprentis pour leurs examens. Les cordonniers et les marcheurs ont fait de très sérieux progrès, et les autres professions sont, la plupart, en avance. Ici et là, on rencontre encore un apprenti mal préparé, souvent par la faute

du patron qui ne donne pas à son élève l'enseignement nécessaire. Pour la menuiserie, on a constaté que les menuisiers de la campagne — et en particulier, deux menuisiers d'Attalens — étaient mieux préparés que d'autres apprentis ayant fait leur apprentissage dans des villes. Mais n'anticipons pas sur le rapport de la Commission et bornons-nous à dire que l'exposition que nous avons eu l'occasion de visiter produit la meilleure impression.

Mardi, M. le Dr Oesch a visité une douzaine d'ateliers et il a dû rentrer à Berne ; mais mercredi est arrivé M. Wethli, délégué de l'Union Suisse des Arts et Métiers, pour visiter les examens. Il a assisté à l'examen de dessin.

Mercredi, à eu lieu à l'Hôtel de l'Austrache, un dîner auquel ont assisté MM. les délégués et experts du dehors, et les membres de la Commission d'examen. D'excellentes paroles y ont été prononcées, montrant que toutes les volontés aspirent vers le progrès, par MM. Léon Genoud, Bisse, commissaire général, Struby, imprimeur à Morat, Hermann, menuisier, à Fribourg, Thévoz, professeur, à Lausanne, etc. Il en est résulté quelques conclusions dont nous retenons celles-ci : La loi du 14 novembre 1895 prévoit que les autorités peuvent retirer les apprentis placés dans certains ateliers. Il faudrait retirer ceux qui sont dans des ateliers dont les patrons sont d'une incapacité notoire. Il ne suffit pas de former de bons apprentis. Il faut que les autorités, il faut que le public en général leur accordent ensuite la confiance qu'ils méritent.

M. Genoud a excusé l'absence de M. Bossy, conseiller d'Etat, empêché, pour cause de maladie, d'assister à notre réunion ; il adresse des remerciements au Conseil d'Etat pour son appui de tous les jours, aux nombreuses communes qui ont donné des subsides, aux membres de la Commission des apprentisages et à Messieurs les experts qui ont déployé beaucoup de zèle durant tous ces jours. Il indique les progrès réalisés et tous ceux qui restent à faire.

Une nouvelle réunion des experts a eu lieu mercredi soir, à la brasserie Peier. On a pu constater, mieux encore que mardi soir, les heureux résultats des examens. Le nombre des apprentis qui ont subi les épreuves est de 106, chiffre qui n'a encore point été atteint jusqu'à ce jour. Il y a eu 63 experts, dont 21 du dehors, et 12 experts, dont 2 du dehors.

L'examen scolaire a été dirigé par 7 instituteurs et 2 institutrices ; l'examen de dessin, par 3 maîtres et 1 maîtresse ; l'examen pédagogique des apprentis de commerce sera dirigé par un professeur des cours de commerce, ce qui fait un total de 88 experts.

Dans la réunion de mercredi soir, MM. les experts ont décidé d'accorder des diplômes pour spécialités : ainsi, serrurier-fôlier, serrurier en bâtiments, modiste de ville, modiste de campagne, etc., etc., afin que les personnes auprès desquels les apprentis se présenteront avec leur diplôme soient immédiatement renseignés sur les capacités professionnelles vraies.

On a constaté aussi, avec beaucoup de regrets, l'apathie de bon nombre de nos ouvriers qui, sur les chantiers, ne parviennent pas à gagner des journées aussi fortes que les ouvriers étrangers. Nos Fribourgeois ont encore deux grands défauts : c'est l'abus de la pipe lorsqu'ils sont au travail, et le lundi bleu. Encore faut-il être content lorsqu'ils ne s'absentent du chantier que le lundi. Ce sont des mœurs à réformer.

Enfin, il existe, à Fribourg même et dans le reste du canton, un certain nombre de jeunes patrons et maîtres d'apprentissage, établis tout récemment ou depuis 1895, qui n'ont pas encore donné des preuves de leurs capacités professionnelles, et qui, cependant, ont des apprentis. Une nouvelle session d'examen aura probablement lieu cet automne, à laquelle ces jeunes patrons et maîtres seront appelés.

Nous rappellerons, pour terminer, que l'Exposition des travaux d'apprentis est ouverte gratuitement, chaque jour, de 9 heures du matin à midi, de 1 1/2 heure à 7 heures du soir. Dimanche, elle sera ouverte de 10 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir. Un certain nombre d'objets, entre autres des chapeaux et capotes confectionnés par les modistes, sont à vendre. Nous recommandons au public d'encourager, par des achats, ces premiers essais.

Votation du 17 avril. — Une très nombreuse assemblée de délégués des communes de la Gruyère a proclamé, jeudi, M. Alfred Reichlen, comme candidat du parti des conservateurs gruyériens à la votation du 17 avril.

MM. L. de Weck, préfet, Alfred Reichlen, candidat choisi, et Morard, président, ont successivement pris la parole et ont été très applaudis.

Sauglier. — Le Vendredi Saint, à 6 h. du matin, un de nos abonnés a vu un sauglier de haute taille, à l'entrée du ravin qui sépare Marnand de Châttonnaye. Plus

sieurs personnes armées de fusils se mirent à sa poursuite ; mais un coup de fusil tiré hors de portée, au moment où il allait franchir un ruisseau, le mit en fuite ; il prit la direction de Châttonnaye et disparut.

Concert. — Dimanche prochain, la musique La Concordia donnera, dès les 11 h., un concert populaire à la Neuveville. Après-midi, promenade à Garmiswyl. Les membres et les amis de la Société sont invités.

BIBLIOGRAPHIE

Les Merveilles de l'Arrière-Boutique de Saint Antoine, Nouveau Récit d'un Témoin, orné d'une photographie représentant l'Arrière-Boutique de Saint Antoine à Toulon, par Etienne Jouvé. Un volume in-18 jésu, 2 fr. 50 — Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Peu de livres ont eu, à leur apparition, le retentissement de celui qui porte ce titre : L'Arrière-Boutique de Saint Antoine à Toulon et le Pain des Pauvres. Honoré des approbations épiscopales les plus flatteuses, parvenu, en très peu de temps, à sa onzième édition, et traduit en six langues, il n'a épuisé son succès ni en France ni à l'étranger.

Le public, nous en sommes assurés, n'accueillera pas avec moins de faveur le volume nouveau que nous annonçons. C'est la suite et, en quelque sorte, le complément de son premier récit que M. Etienne Jouvé offre aux amis de saint Antoine, à ceux qui gardent un souvenir pieux et reconnaissant au modeste et obscur réduit où l'œuvre du Pain des Pauvres a pris naissance, et à l'humble Intendante, universellement connue à cette heure, à laquelle le grand Thaumaturge a voulu confier le soin de vulgariser cette dévotion providentielle.

A côté d'un grand nombre de faits inédits et véritablement extraordinaires, le lecteur trouvera dans ce nouveau livre des scènes vécutées, ces détails intimes, marqués au coin de la plus scrupuleuse exactitude, qui ont fait le grand charme du premier récit.

Après nous avoir appris comment naquit l'œuvre du Pain de Saint Antoine, M. Etienne Jouvé entreprend, aujourd'hui, de nous la faire comprendre, c'est-à-dire de nous montrer le but que saint Antoine s'est proposé en la suscitant. Il consacre, en effet, un des plus remarquables chapitres de son nouveau livre à révéler tout un côté inédit et inattendu de la puissante action morale exercée sur les âmes par la petite arrière-boutique. Aussi n'est-ce pas trop s'avancer que d'affirmer que ce volume dépasse le premier en intérêt et en portée.

Faut-il ajouter qu'il est écrit de cette même plume alerte et incisive, dans ce style élégant, simple et parvenu, auxquels l'Histoire de l'Arrière-Boutique doit une large part de son succès, et qu'à ce seul point de vue, il constitue un véritable régal littéraire.

Nous n'oublions pas d'indiquer que c'est muni de l'approbation de S. G. Monseigneur Mignot, évêque de Fréjus, que ce nouveau recueil des « Gestes » de saint Antoine de Toulon se présente au public catholique.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observatoire de l'Ecole de Pérolles, près Fribourg

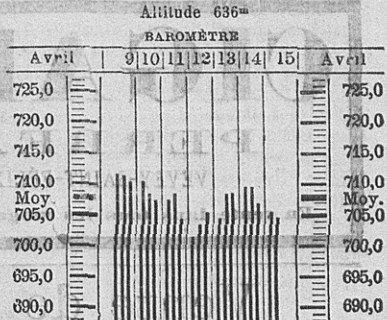


Table with 2 rows of meteorological data. The first row is titled 'THERMOMÈTRE C.' and shows temperature readings for April 9-15. The second row is titled 'THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA' and shows maximum and minimum temperature readings for the same period.

Advertisement for 'Purifiez et fortifiez le sang' (Purify and strengthen the blood). It describes a 'Cure de Dépuratif au bron de noix Golliez' based on phosphates and iron, suitable for children and those with various ailments. It mentions a pharmacy at Golliez, Morat.

VENTE DE VINS

L'Administration de l'Hôpital des bourgeois de la ville de Fribourg vendra en mises publiques, dans les caves de l'Hôpital de Fribourg, le **lundi 25 avril**, dès 1 1/2 heure du jour, les vins de Calamin, Riez, Béranges et Vully dont suit la désignation :

Désignation des vases

CALAMIN 1897			
Vase N° 12	2,240 lit.	Vase N° 20	4,783 lit.
	Vase N° 21		946 lit.
RIEZ 1897			
Vase N° 4	693 lit.	Vase N° 29	1,481 lit.
N° 14	2,988 »	N° 30	1,523 »
N° 27	2,621 »	N° 31	1,187 »
N° 28	900 »	N° 32	1,270 »
BÉRANGES 1897			
Vase N° 25	2,683 lit.	Vase N° 7	5,405 lit.
VULLY 1897			
Vase N° 1	790 lit.	Vase N° 34	568 lit.
N° 2	600 »	N° 22	508 »
	Vase N° 11		3,618 lit.

Fribourg, le 12 avril 1898.

H1249F 770

L'administrateur : **Er. BUMAN.**

HOTEL DU CHASSEUR

FRIBOURG

Le soussigné a l'avantage d'informer l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il est devenu propriétaire de l'**Hôtel du Chasseur**, à partir du 1^{er} avril. Il se recommande à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, leur assurant que, par des consommations de premier choix, une cuisine soignée, il saura mériter la confiance qu'il sollicite.

Charles BUESCH, chef de cuisine.

ÉTUDE DE NOTAIRE

M. F. TORCHE, président du tribunal, notaire cantonné dans le district de la Broye, a ouvert son Étude **Maison de feu M. le Dr Baillif**, Place de l'Hôtel-de-Ville, à Estavayer.

FÉLIX PILLOUD

COMMERCE DE FARINES, FRIBOURG
GROS ET DÉTAIL

a l'avantage d'informer l'honorable public en général et ses clients en particulier que son magasin ne se trouve plus au coin de la rue de Romont, près du Temple, mais

Vis-à-vis, même rue, N° 266

Farines, Sons, Tourteaux, 460
Mais, Remoulage, Avoines, Semences de trèfle 1^{er}, Esparces
ÉPICERIE TÉLÉPHONE CIGARES

L. BESSON, au Criblet, FRIBOURG

Anthracites supérieurs. Charbon distillé spécial pour repassage (monopole). Coke lavé et criblé. Briquettes extra. Houille sans fumée. Houille de forge. Bois coupé et non coupé. Fagots. Prix très modérés. Service soigné. Téléphone.

CIGARES

PERRÉARD

VEVEY-SAINT-FÉLIX-FLORA

En vente dans tous les magasins de Fribourg

Vente de titres

Le soussigné, comme curateur de la succession d'Henri Keller, vendra en mises publiques 71 actions de la Banque populaire de la Broye (Capital nominal 100 fr.)

Les mises auront lieu à la salle du Tribunal, à Romont, le vendredi 6 mai prochain, dès 10 heures du jour.
H1289F 792
Romont, le 14 avril 1898. I. Chatton, not.

MISES JURIDIQUES

L'office des poursuites de la Broye exposera en mises publiques, le **lundi 25 avril 1898**, dès 10 heures du matin, au domicile de Pierre Beckler, fermier à Verdères (rière Aumont) : 2 juments, 1 pouliche rouge de 1 an, 1 taureau jaune et blanc, 9 vaches, 5 génisses, 3 bœufs, 1 veau ; 1 machine à battre avec manège, 1 moulin à vanner, 1 hache-paille, 1 fillet à foin, 7 chars divers, 2 charrettes, 4 chartrues, 3 herses, 1 butoir, 1 traîneau, faux, râteaux, fourches, brouettes, haches, tonneaux, pioches, crocs, boilles à lait, 10 colliers pour bétail, etc., etc.

Les conditions de mises seront lues avant les mises.

Pour le bétail, il sera fait 2 tours de mises.

Estavayer, le 14 avril 1898.

H1295F 796

L'office des poursuites de la Broye.

TUILES d'Altkirch

chaux, ciments, gypses de travail et à semer, tuyaux de fontaines, briques, drains, etc., chez

445-673

V^o Jean CHRISTINAZ, cadet, à Fribourg

Premières récompenses aux expositions universelles

MÉDAILLE D'OR, GENÈVE 1896

KUBLER & ROMANG

Distillerie à vapeur à Travers (Neuchâtel)

Absinthe, Kirsch, Bitter, Sirops et liqueurs fines

Importation directe de

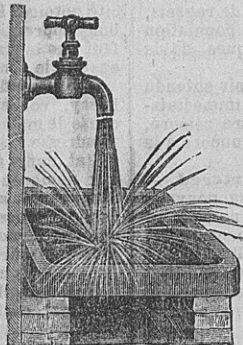
Vermouth de Turin, Marsala, Malaga, Madère, Cognac,

Rhum, Whisky et Gin

Véritable Chartreuse du couvent, Champagne Mauler, etc.

Représentant : M. Philippe OBERHOLZ, à Fribourg.

AUTREFOIS

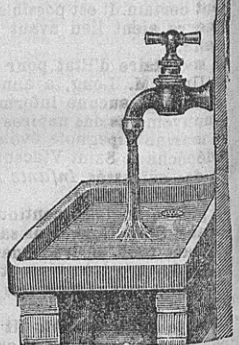


AUJOURD'HUI

NOUVAUTÉ

INDISPENSABLE INDISPENSABLE

Plus de rejaillissement d'eau sur les lavoirs par le régulateur pression à filtre, breveté, s'adaptant à tous les robinets. — Prix : 1 fr.



Spécialité de chauffe-bains au gaz et au bois, système perfectionné. Baignoires en zinc, en cuivre et en fonte émaillée. Bains de siège. Tobs et appareils pour douches.

Ferblanterie en bâtiment

Vérification et pose de paratonnerres

Fabrique d'ustensiles de ménages en cuivre en tous genres

Chaudières à fromage

ÉTAMAGE TOUS LES VENDREDIS

BARDY Frères, ferblantiers-chaudronniers, FRIBOURG

A VENDRE

Mercredi 20 courant, à 9 heures du matin, les noirs d'Alexandre Morel, dit du château, à Lentigny, exposeront à vendre en mises publiques, à l'auberge du dit lieu, leur domaine de la contenance de 70 poses. Ces immeubles seront exposés en détail et ensuite en bloc. 782

A LOUER

pour le 25 juillet ou le mois d'octobre, un appartement, à la rue de Lausanne, composé de 4 grandes pièces et deux petites ; caves, cuisine, serre-mobilier, etc. Eau, gaz, lumière électrique. Serre et jardin. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1279F. 786-521

On cherche pour de suite une demoiselle de magasin

Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1265F. 779

A LOUER

pour le 25 juillet, un bel appartement de 4 pièces et cuisine. S'adres. chez Guidi-Richard, 94, rue de Lausanne. H1259F 777

A LOUER

L'administration des Fonds pies de la ville de Fribourg exposera en location, par voie de mises publiques, les propriétés suivantes : Bourguillon, près de 1 hect 9 ares (3 poses) ; Bourguillon, jardin, 16 ares (1/2 pose). Les mises auront lieu à l'Hôtel des Trois-Tours, à Bourguillon, le lundi 18 courant, à 2 h. après-midi. Fribourg, le 5 avril 1898. 724 L'administrateur : **Er. Buman.**

Savon au soufre et goudron

contre les affections de la peau de A. Brun, licencié es-sciences, contre dartres et toutes démangeaisons. Pharm. Bourgknecht, Fribourg

Maison de campagne

A LOUER

Monsieur Charles de Weck offre à louer sa maison de campagne, complètement restaurée, située à Onnens, à proximité de la station de Rosé. H1204F 745-496

A LOUER

pour de suite, une jolie chambre meublée, au rez-de-chaussée de la maison 191, rue de l'Hôpital. 780

Foin à vendre 1^{re} qualité S'adres au notaire Pidoux, à Payerne. 743

PAYERNE

Propriété à vendre

A vendre à Payerne, à 2 minutes de la ville, une propriété comprenant deux bâtiments ayant 4 caves, logements et dépendances, jardin d'agrément et potager, verger et places. Fontaine. Situation avantageuse.

Le jardin et le verger, situés à l'angle de deux routes, sont de beaux TERRAINS A BATIR

Cette propriété conviendrait pour pensionnat ou pour Café-Brasserie. S'adresser aux notaires Bersier, à Payerne. 793

Une jeune fille

sachant un peu cuire et connaissant les travaux d'un ménage est demandée dans une famille de 3 personnes, à Fribourg.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1293F. 797

◆◆ TABACS ◆◆

Montagnard N° 1, Armailli & Portorico
En paquets de 220 grammes

SEULS VÉRITABLES

de la fabrique de tabacs

et cigares

JUNG & C^{ie}, YVERDON

A VENDRE

une bicyclette en bon état, et un grand comptoir en noyer, pouvant servir pour établissement ou magasin : le tout à bas prix. S'adresser : **Hôtel Tête-Noire, Fribourg.** H1288F 794

ON DEMANDE

pour un établissement en cette ville, un jeune homme robuste, muni de bonnes recommandations. Entrée le 1^{er} mai.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1284F. 795

Domaines

A vendre, à 1/4 d'heure de Chérens, un bon domaine de 8 1/2 poses, avec maison, au bord de la route cantonale. Taxe cadastrale, 9,600 fr. Exige au comptant 3,000 fr.

Dans la Gruyère, un dit de 13 poses, d'un seul tenant, terrain de première qualité, bien exposé au levant, eau intarissable et abritée, situation agréable, etc. Exige au comptant 5,000 fr.

S'adresser à Pierre Bossy, à Fribourg.

À la même adresse, à remettre au centre d'une ville du canton, un commerce d'épicerie-mercerie, bien achalandé. 799 528

Pension KUENLIN

MARLY

Près Fribourg

TRUITES A TOUTE HEURE

Agréable séjour de campagne

793 TÉLÉPHONE

BAINS DE GARMISWYL

Dimanche 17 avril 1898

CONCERT

donné par la musique La Concorde de Fribourg.

Invitation cordiale. 791

ARTHO-RÜPPI, auberg.